



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 14 juin 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

VP - Vice-présidente	2
• Entretien de la vice-présidente avec la Consule Générale de Nouvelle-Zélande.....	2
• 34 ^e édition du Heiva rima'ī.....	3
MFT - ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'Administration et de la Formation professionnelle	4
• Projet de sectorisation des mesures d'aide à l'emploi.....	4
• Mission au Chili sur le projet de câble sous-marin à fibre optique	5
MEF - ministre de l'Economie, du Budget et des Finances	6
• Indice des prix à la consommation - mai 2023	6
MPR - ministre de l'Agriculture et des Ressources marines	7
• <i>Nārua et Nāhiti</i> - Deux projets lauréats de France 2030	7
MJP - ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance	9
• Subventions aux fédérations et associations sportives.....	9



- VP -

Entretien de la vice-présidente avec la Consule Générale de Nouvelle-Zélande

Mme Felicity Roxburgh, Consule Générale de Nouvelle-Zélande pour la Polynésie française, basée à Nouméa, a rencontré, le 5 juin dernier, Mme Eliane Tevahitua, vice-présidente et ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions.

Participaient à cette réunion, Mme Mareva Lechat-Kitalong, Déléguée aux affaires internationales, européennes et du Pacifique et MM Ioane Wong et Michel-Stanislas Villar, respectivement Directeur de cabinet et Conseiller technique auprès de la Vice-Présidente. Lors de cet entretien, de nombreux sujets ont été abordés avec pour objectif principal le renouvellement du Plan conjoint de coopération signé le 23 juillet 2018 entre la Polynésie française et la Nouvelle-Zélande, dont un audit devrait prochainement être effectué.

Il existe de nombreuses opportunités de collaboration dans le secteur de la culture, notamment entre musées ou institutions culturels. Le musée de Rouen a procédé à la restitution de crânes tatoués maori au Musée Te Papa Tongarewa de Nouvelle Zélande. La Polynésie souhaite s'inspirer de ce précédent pour mettre en œuvre une politique de prêts et de restitution d'objets. Un partenariat en matière de formation aux techniques muséales (muséographie, techniques de conservation et de restauration) est évoqué ainsi que l'intensification de nos relations et échanges avec plusieurs institutions telles que : *Auckland Museum, Te Papa Tongarewa Museum, the Māori Art and Craft Institute*.

La Nouvelle-Zélande dispose d'une expertise avérée en matière de langue des signes *maori*, sa troisième langue officielle. La Vice-Présidence souhaite tisser des liens avec des institutions Néo-zélandaises où des polynésiens seraient formés à cet apprentissage afin de systématiser l'usage de la langue des signes en reo Maohi, notamment dans le paysage audiovisuel de la Polynésie.

Matariki (Matari'i en reo Maohi), ou lever des pléiades, est devenu un jour férié en Nouvelle-Zélande depuis 2022. Nous envisageons dorénavant une célébration similaire en Polynésie dont les détails de mise en œuvre restent à formaliser.

La coopération universitaire est un élément essentiel de la relation bilatérale entre la Nouvelle-Zélande et la Polynésie. La vice-présidence poursuivra avec les autorités néo-zélandaises concernées l'octroi de bourses d'études supplémentaires et l'accès à des formations dans des secteurs prioritaires (relations internationales, culture, recherche scientifique, langage des signes). L'éligibilité d'étudiants Polynésiens au *Public Sector Fale Programm* est, par ailleurs, confirmée.

La vice-présidence souhaite développer les échanges avec S. E. M. Louisa Hareruia Wall, Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande pour *Gender Equality in the Pacific Region*. Une invitation en ce sens pourrait être formalisée prochainement en lien avec un colloque à organiser avec l'UPF sur le thème de la lutte contre les discriminations.



Sont également abordées les modalités de mise en place par la Nouvelle-Zélande de la taxe *International Visitor Conservation and Tourism Levy (IVCTL)* qui abonde un fond destiné à financer des projets environnementaux. La vice-présidence discutera plus avant de l'opportunité de répliquer un système similaire au niveau du Pays.

Dans le secteur de la santé, la Consule générale a suggéré que les autorités sanitaires du Pays se rapprochent des différents *District Health Board* de Nouvelle-Zélande pour envisager avec chacun d'eux l'augmentation du nombre d'évacuations sanitaires de malades polynésiens vers les divers hôpitaux Néo-Zélandais.

Enfin, concernant l'environnement, la coopération en matière de lutte contre les effets néfastes du changement climatique reste une priorité commune des deux Pays, mais aussi de la région Pacifique.

34^e édition du Heiva rima'i

Sous l'égide de la vice-présidente et ministre de l'Artisanat, le Service de l'artisanat traditionnel accompagne comme chaque année le comité *Tahiti i te rima rau*, présidé par Nathalie Teariki, et organisateur du *Heiva rima'i*.

Ce salon est le seul à regrouper des artisans des cinq archipels, qui présentent toute la richesse et la diversité de nos îles et de l'artisanat traditionnel polynésien. Cette 34^{ème} édition se tiendra du 22 juin au 9 juillet au parc expo de Māma'o.

La nouvelle édition, mettra à l'honneur les spécificités de chaque archipel au travers du thème de *La rose de Fautaua – Te roti nō Fautaua*. Ainsi, le programme des journées sera ponctué de démonstrations, concours, mais aussi d'animations de danse, de musique et de dégustations culinaires.

Le visiteur aura également le plaisir de découvrir des journées thématiques portant sur les cinq archipels, le *tīfaifai*, l'art de la table, les costumes de danse, le tressage du *nape* et les coquillages.

Le dernier weekend se clôturera avec une journée polynésienne, des animations musicales et la remise des prix de tous les concours.

L'inauguration officielle est prévue le jeudi 22 juin 2022 à 10h au Parc expo Māma'o et se poursuivra par une visite des stands. Les horaires d'ouverture au public sont de 9h à 17h30 tous les jours.

Le programme détaillé sera accessible sur le site www.artisanat.pf.



- MFT -

Projet de sectorisation des mesures d'aide à l'emploi

Le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. L'action du SEFI s'appuie sur une équipe de 100 personnes au service de l'emploi et une forte volonté de proposer des prestations de qualité tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises.

Le SEFI propose tout un ensemble de mesures d'aide à l'emploi qui peuvent prendre la forme de stage, de formation, de prestation d'accompagnement, d'aide au contrat de travail, d'incitation fiscale ou d'aide à la création d'entreprise.

Parmi tous les dispositifs proposés, la convention d'accès à l'emploi (CAE) a été le sujet de nombreux débats lors de la campagne électorale. En effet, la CAE est le dispositif le plus octroyé de tous les dispositifs des mesures d'aide à l'emploi comme cela était déjà le cas des dispositifs précédents équivalents (DIJ, CIJ, CPIA).

Avant tout amortisseur social face à un taux d'inactivité de la population en âge de travailler (15-64 ans) peinant à descendre en dessous de 40%, ce dispositif n'a permis qu'à une très faible partie des bénéficiaires de développer des compétences professionnelles et de s'insérer durablement dans le monde du travail.

L'effet levier escompté du dispositif, à savoir l'entrée sur le marché du travail du demandeur d'emploi, n'est donc pas avéré à ce jour. Par ailleurs, le dispositif échappe totalement à l'accompagnement d'un conseiller à l'emploi, un accompagnement pourtant primordial à la construction du projet professionnel du demandeur d'emploi, puisque les dossiers sont élaborés entre l'organisme d'accueil et le demandeur d'emploi et déposés directement pour traitement administratif sans passer entre les mains des professionnels de l'insertion (conseillers en évolution professionnelle du SEFI).

Fort de ce constat et conformément au programme du gouvernement qui souhaite créer les conditions d'un développement durable pour les 4 grands secteurs que sont le tourisme, le secteur primaire, les énergies renouvelables et l'économie numérique et l'audiovisuel, le MFT propose :

- D'accorder une priorité des mesures d'aide à l'emploi aux organismes d'accueil œuvrant dans les secteurs prioritaires ;
- De limiter strictement l'octroi des CAE aux entreprises et associations dont l'activité principale ou secondaire correspond à l'un des secteurs d'activité prioritaires cités plus haut et aux communes qui confieront des missions dédiées au développement des dits secteurs.

Une large campagne de communication doit accompagner la relance du dispositif afin d'éviter un afflux inutile de personnes au SEFI et surtout permettre la lisibilité et la transparence du dispositif pour tous.



Mission au Chili sur le projet de câble sous-marin à fibre optique

Dans le cadre du déplacement au Chili, les 8 et 9 juin 2023, du ministre français délégué au commerce extérieur M. Olivier Becht, le gouvernement de Polynésie française représenté par Vannina Crolas, ministre de tutelle de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT), ainsi que son représentant Vairani Davio, ont été invités à participer aux audiences politiques du ministre sur le projet de câble sous-marin à fibre optique reliant le Chili à l'Asie dénommé Humboldt. Nos représentants ont assisté, au côté de M. Betch, à plusieurs réunions avec les autorités chiliennes et le gestionnaire public chilien du projet, Desarrollo Pais.

A cet effet, un projet de déclaration d'intention de coopération entre le Chili et la France avait été préparé sur la base d'une précédente déclaration d'intention signée en 2020.

Le projet de câble sous-marin Tahiti-Chili, intégrant le raccordement de Rapa Nui, a fait l'objet d'une première mission exploratoire en mars 2013 suite au déploiement du réseau *Honotua* en septembre 2010. Ce projet, très ambitieux, a permis de relier la Polynésie au reste du monde grâce à une connexion par fibre optique à très haut débit.

Il s'agissait de mener des études de faisabilité économique, technique et stratégique pour la mise en œuvre d'une deuxième liaison de câble sous-marin en vue de générer des flux économiques sur *Honotua*, et d'établir des relations avec des organismes publics ou privés susceptibles de participer à l'élaboration du projet.

Cette étude s'appuyait alors sur le projet de câble sous-marin reliant la Chine au Chili en passant par Tahiti. Le projet pouvait prendre une dimension régionale et la connectivité à Valparaiso permettait un accès aux USA, à l'Europe et à l'Afrique

Ce projet est une véritable opportunité pour la Polynésie en termes de connectivité car il permettra d'augmenter la capacité d'absorption des flux de données des câbles actuels (*Honotua* et *Manatua*) de l'Office des Postes et Télécommunications. Plus encore il permettra à la collectivité de se positionner en tant que Hub de la région. Sur le plan international, ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement de l'axe Indopacifique et pourrait, à la faveur du Chili, devenir le lien numérique physique pour l'échange de données entre l'Asie, le Pacifique et l'Amérique du Sud.

Il apparaît, dès les premières discussions avec le Secrétaire d'Etat aux Télécommunications (Subtel), que la déclaration d'intention ne sera pas signée car pour des raisons techniques et économiques, le modèle économique envisagé par le Chili pour le projet a radicalement changé. En effet, il serait désormais entièrement financé par le secteur privé, en l'espèce le partenaire stratégique du Chili, OTT (Overt To the Top ou Gafam), même si aucun engagement n'a encore été signé.

La Polynésie et/ou l'OPT devront statuer sur ce nouveau modèle économique du projet, entièrement privé, et dans le cadre de la rencontre prévue le 21 juillet à Paris entre les présidents Gabriel Boric et Emmanuel Macron, entrer rapidement en contact avec « le partenaire stratégique » du Chili, afin qu'un accord intégrant le passage du câble par la Polynésie française puisse être signé à cette occasion.



- MEF -

Indice des prix à la consommation - mai 2023

En mai 2023, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 109,97 essentiellement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,9 %). Entre mai 2022 et mai 2023, l'indice général des prix à la consommation augmente de 4,4 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de + 6,6 %.

L'indice ouvrier est en hausse de 0,1 % sur le mois et progresse de 5,0 % en glissement annuel.

L'indice général hors Transport aérien international augmente de 0,2 % en mai 2023 alors qu'il progresse en glissement sur douze mois de 4,5 %.

En rythme annuel, on constate un ralentissement de l'augmentation des prix en Polynésie française :

Variation de l'indice des prix à la consommation	mars-23		avr-23		mai-23	
	FR	PF	FR	PF	FR	PF
Variation mensuelle	0,9	0	0,6	0,1	-0,1	0,2
Glissement sur 12 mois	5,7	5,6	5,9	4,5	5,1	4,4
Moyenne annuelle des glissements sur 12 mois	5,8	6,9	5,9	6,7	5,9	6,6

Cette dynamique se constate sur les territoires français et à l'international :

Variation de l'indice des prix à la consommation	PF	FR	NC	USA	Nouvelle-Zélande	Australie
	mai-23	mai-23	avr-23	avr-23	mars-23	mars-23
Variation annuelle - Sur 12 mois	4,4	5,1	2,8	4,9	6,7	7

L'évolution de l'IPC au cours du mois s'explique principalement par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 0,9 %). Les prix de certains produits sont en hausse, notamment les produits de la mer (+ 6,9 %), les fruits (+ 4,1 %) et les légumes (+ 0,1 %). D'autres prix de produits et services évoluent également à la hausse : ceux des loyers (+ 0,7 %), ceux des restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires (+ 0,2 %) et ceux de la division ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+ 0,1 %).

Ces augmentations sont en partie compensées, sur le mois, par la baisse des prix des transports aériens de voyageurs (- 4,6 %) et celle des prix des articles d'habillement et articles chaussants (- 0,6 %).



- MPR -

Nārua et Nāhiti - Deux projets lauréats de France 2030

Le Conseil des ministres a examiné deux projets polynésiens, lauréats de France 2030 :

- « *Nārua* - Insularité et formation en Polynésie française : un défi transformant », lauréat de l'appel à projets Excellences sous toutes ses formes de France 2030 ;
- « *Nāhiti* - Nouvelles Approches pour l'Innovation et la Technologie dans les îles de Polynésie française », lauréat de l'appel à projets du Plan d'Innovation Outre-mer (PIOM) de France 2030

« *Nārua* - Insularité et formation en Polynésie française : un défi transformant »

« *Nārua* » signifie « Naviguer par les étoiles » en tahitien : trouver sa voie grâce aux connaissances traditionnelles et scientifiques, relier territoires et cultures, garder le cap, s'appuyer sur l'alignement des astres qui a permis au projet d'émerger.

L'appel à projet national « Excellences », lancé par l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir 4, vise à reconnaître l'excellence sous toutes ses formes et à accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche porteurs de projets stratégiques ambitieux.

Il représente pour la Polynésie française au travers de l'opérateur public d'enseignement supérieur qu'est l'UPF, une opportunité cruciale pour s'engager dans une transformation structurante grâce à un projet qui aura un impact direct sur le développement polynésien. Il associe tout l'écosystème polynésien impliquant des organismes de recherche (CNRS, Ifremer, IRD), des acteurs socio-économiques (Cluster maritime, French Tech, etc.) mais aussi des acteurs de la zone Pacifique.

Le financement PIA 4 permet de donner les moyens de cette transformation profonde au service du fenua et de ses habitants en renforçant les équipes, en soutenant et en accompagnant chacun dans ce qui constituera un changement majeur de l'offre de formation mais également des pratiques pédagogiques et administratives.

Ainsi, *Nārua* est orienté vers une optimisation de l'offre de formation supérieure en Polynésie française pour l'adapter aux spécificités d'un territoire multi-insulaire et isolé. Il s'agit donc à la fois de renforcer la capacité de l'écosystème territorial d'enseignement supérieur à répondre aux besoins de la population polynésienne, et de faire de la Polynésie française un démonstrateur des problématiques que peuvent rencontrer les autres territoires insulaires, isolés ou périphériques.

Le projet va se dérouler sur 8 années et se décline à travers 3 axes principaux et 1 axe transversal :

- **Axe 1 : Focus sur la professionnalisation des formations : licence transdisciplinaire** sur les défis propres aux territoires et actions de formation ciblées autour de deux secteurs centraux pour l'économie polynésienne : « Tourisme, hôtellerie et restauration » et « Océan, environnement et économie bleue »



- **Axe 2 : Formation tout au long de la vie** fondée sur la recherche et le soutien expert aux politiques publiques visant la montée en compétences des cadres polynésiens.
- **Axe 3 : Positionnement au sein de la Région pacifique** pour faciliter les échanges d'étudiants et de personnels au travers d'un programme de coopération internationale à l'échelle du Pacifique.
- **Axe transversal : accélération de la transformation organisationnelle** (nouveaux modes de travail au sein du secteur public basés sur la transversalité, le décloisonnement et la culture du mode projet).

La gouvernance du projet repose sur des instances décisionnelles et consultatives dans lesquelles la Polynésie française est fortement impliquée.

Le financement de France 2030 est de 1,33 milliard Fcfp (11 175 239,43 €).

« Nāhiti - Nouvelles Approches pour l'Innovation et la Technologie dans les îles de Polynésie française »

Le projet a été nommé à partir de termes de la langue tahitienne qui reflètent les plus belles valeurs de la culture polynésienne : Nā : par, à travers ; Hiti : bord, frontière, lisière, mais aussi se lever derrière un horizon. Nāhiti vise à traverser le temps et les frontières, à s'élever et à s'émanciper, à s'ouvrir à l'innovation, le regard tourné vers un avenir toujours plus ambitieux.

L'objet du PIOM est de développer les innovations en outre-mer et de contribuer à la structuration des dynamiques d'innovation territoriale afin de répondre aux enjeux des transitions énergétique et écologique, numérique, démographique et sociales des territoires.

L'objectif de *Nāhiti* est de structurer l'écosystème de l'innovation en Polynésie française, à travers deux volets principaux :

- 1. sensibilisation et formation à l'innovation,**
- 2. soutien à l'émergence et au développement de projets innovants et de start-up.**

Plutôt que de cibler le financement d'un ou des projets, l'ambition de *Nāhiti* est de cibler la capacité matricielle du système à faire émerger et à soutenir le développement des projets innovants, à répondre à leurs besoins spécifiques identifiés lors du diagnostic, à consolider les capacités d'innovation des institutions clés du territoire et du secteur privé et à produire une transformation durable des conditions de développement des projets (compétences, mise en réseau, culture du travail par projet, etc.).

Ainsi, cette démarche de formation et d'accompagnement aux projets innovants sera conduite selon un double périmètre :

- un périmètre large, via une ouverture du dispositif à l'ensemble des usagers du territoire polynésien (étudiants et élèves, doctorants, porteurs de projets, entrepreneurs, public Formation Tout au Long de la Vie notamment) ;
- et un périmètre resserré, via un accompagnement intensif (Programme POLYNNNOV) proposé à une cohorte d'une dizaine de porteurs de projets sélectionnés pour leur potentiel, avec renouvellement périodique tous les deux



ans. La première cohorte de bénéficiaires de cet accompagnement intensif a d'ores et déjà été identifiée au terme d'un processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt évalué par un Jury d'experts reconnus nationalement.

À travers cette démarche de formation, sensibilisation et accompagnement à l'innovation, *Nāhiti* exercera un impact mesurable sur le développement du territoire polynésien : en soutenant la réalisation de projets innovants, mais aussi en agissant en profondeur sur les conditions même de leur émergence via la création et/ou le renforcement des boucles d'interaction au sein d'un écosystème qui, à l'image du territoire polynésien, est aujourd'hui à la fois très riche et très fragmenté. Les moyens mis en œuvre exerceront en ce sens un effet-levier, permettant un passage à l'échelle et la mise en place d'une matrice facilitant et incitant l'émergence de projets innovants puis permettant l'accompagnement expert de leur développement sur le long terme.

Nāhiti est un projet essentiellement collégial, porté par les membres fondateurs du Consortium RESIPOL, soutenu par la Polynésie française et l'Etat, ici élargi à ses partenaires associatifs et socio-économiques (RESIPOL+). Le Consortium RESIPOL+ constitué autour de *Nāhiti* fédère ainsi un ensemble exceptionnel de partenaires académiques, territoriaux, associatifs et socio-économiques, unis par une même vision de l'innovation au service du développement du territoire.

La Polynésie française est également fortement impliquée dans la gouvernance du projet au titre des instances décisionnelles, d'orientation stratégique, de pilotage et de conseil.

Le financement du PIOM est de 119 millions Fcfp (1 000 000 €).

- MJP -

Subventions aux fédérations et associations sportives

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la Délinquance, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant total de **60 192 919 Fcfp**. Les subventions ont été réparties comme suit :

EN FONCTIONNEMENT	
Fédérations et comité organisateur	Subvention
Fédération tahitienne de Handball	1 650 000 Fcfp
Fédération des Sports et Jeux traditionnels "Amuitahiraa Tu'aro Ma'ohi"	1 550 000 Fcfp
Fédération tahitienne de Triathlon	3 860 000 Fcfp
Fédération tahitienne de Karaté et Disciplines associées	1 000 000 Fcfp
Fédération polynésienne de Lutte, Arts martiaux mixtes, Jiu Jitsu brésilien et Disciplines associées	2 800 000 Fcfp
Fédération polynésienne des Sports adaptés et Handisports	4 200 000 Fcfp



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fédération polynésienne de Rugby	5 350 000 Fcfp
Fédération tahitienne de Voile	2 700 000 Fcfp
Fédération tahitienne de Natation	7 263 962 Fcfp
Association Tahiti 2027 : COJ Tahiti 2027	29 000 000 Fcfp
TOTAL	59 373 962 Fcfp
EN INVESTISSEMENT	
Association de jeunesse	Subvention
Association Puna Reo Pihaeina	818 957 Fcfp
TOTAL	818 957 Fcfp

SERVICE DE LA COMMUNICATION
